



PLAN LOCAL D'URBANISME DE METZERESCHE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12/11/2018

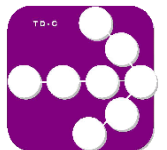
A Metzèresche, le
M. Hervé WAX, le Maire



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

www.ote.fr

**TERRITOIRES
DURABLES
CONSEIL**



1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



1 bis rue de Courcelles
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79

[illegible]

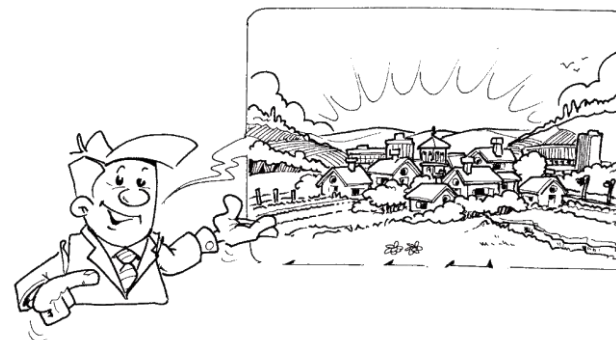
Qu'est-ce que le PADD ?

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est le document dans lequel le conseil municipal de Metzeresche exprime les **orientations générales** qu'il retient pour le **développement du territoire communal**.

Document politique, il exprime le projet municipal pour le court et le moyen terme. Il participe des divers outils permettant de **gérer l'existant** tout en préparant et en **forgeant en permanence l'avenir**, dans une perspective de **développement durable**.



Il constitue ainsi la "**clef de voûte**" du Plan Local d'Urbanisme et à ce titre, il **guide sa mise en forme réglementaire** au travers du plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.



Quel village
voulons-nous
habiter
et transmettre
à nos enfants ?

QU'EST-CE QUE LE PADD ?

L'article L151-5 du code de l'urbanisme prévoit qu'au travers de son PADD, la commune définisse :

Les orientations générales des politiques

- D'aménagement
- D'équipement
- D'urbanisme
- De paysage
- De protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- De préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

Les orientations générales concernant

- L'habitat
- Les transports et les déplacements
- Les réseaux d'énergie
- Le développement des communications numériques
- L'équipement commercial
- Le développement économique
- Les loisirs

Les objectifs chiffrés

- De modération de la consommation de l'espace
- De lutte contre l'étalement urbain

Les objectifs communaux



Le projet retenu par les élus de Metzeresche découle d'une part des enjeux identifiés durant les phases de diagnostic et d'autre part de la volonté des élus de porter la commune dans un développement dynamique et qualitatif pouvant profiter à l'ensemble des administrés. Le projet communal peut être présenté de manière synthétique par cette phrase clé :

**"METZERESCHE,
UNE IDENTITE RURALE A PRESERVER,
UN AVENIR QUALITATIF A DEVELOPPER"**

Metzeresche est une commune à l'identité rurale forte dans un cadre de vie qualitatif à proximité d'axes de déplacements et de villages disposant de tous les services et commerces permettant une vie rurale de qualité avec des services urbains.

Ces atouts confèrent à METZERESCHE une qualité de vie rurale fortement appréciée de ses habitants et facteur d'attractivité pour de nouveaux ménages.

La présence d'équipements et de services de proximité au sein de la commune est également garante de la qualité de vie de ses habitants.

Metzeresche a l'ambition de préserver ses atouts environnementaux, paysagers et urbains pour maintenir ses qualités de vie en milieu rural.

La commune déploie également une ambition de développement de ses équipements et porte l'ambition d'accueillir de nouveaux habitants dans son enveloppe urbaine ainsi qu'en extensions urbaines maîtrisées en taille, en phasage et en qualité.

Metzeresche souhaite préserver son caractère villageois, mettre en avant ses atouts actuels, pérenniser et améliorer la qualité de vie, porter du dynamisme par le développement de nouveaux projets qualitatifs profitables à tous.

Il s'agit donc de s'inscrire dans une démarche de durabilité et de croissance maîtrisée de son urbanisation tout en respectant le paysage et la structure urbaine rurale qui ont forgé son identité.

Cette ambition tient compte des 4 grands piliers du Développement Durable que sont l'économie, l'environnement, le social, et le mode de gouvernance.



La commune de METZERESCHE fixe son cap directeur par trois objectifs majeurs :

A PRÉSERVER

- Les qualités de vie actuelles et l'identité rurale d'origine
- L'environnement et le paysage
- L'agriculture
- L'eau et les zones humides

B MAÎTRISER

- La démographie
- Le foncier et le bâti
- Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers
- La qualité de l'habitat
- L'économie locale

C AMÉNAGER ET DÉVELOPPER

- Le centre villageois de METZERESCHE
- Des nouveaux quartiers de qualité
- La qualité du paysage de frange urbaine
- Les équipements et les services publics et privés
- Les voiries communales et la sécurité routière
- Les mobilités alternatives
- Le stationnement public

L'ensemble des thèmes du développement durable sont sous-entendus par ces thématiques.

Préserver



LES QUALITES DE VIE ACTUELLES ET L'IDENTITE RURALE D'ORIGINE

- Préserver et renforcer la structure urbaine d'origine formée par un bâti continu de part et d'autre de deux rues usoirs orientées Est-Ouest (rue de l'église, rue des roses, rue du moulin et rue des tulipes) ;
- Préserver et valoriser les usoirs ;
- Maintenir la perception ouverte du fond de vallon le long du Bruchgraben, et plus particulièrement dans la zone urbanisée ;
- Préserver les caractéristiques du bâti traditionnel, caractérisé par des volumes bâtis simples et des toitures sobres ;
- Viser un développement respectueux du caractère villageois patrimonial (transformation et extension du bâti d'origine). Permettre des extensions maîtrisées du bâti villageois existant, mais dans le respect d'une architecture vernaculaire traditionnelle ;

L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- Protéger les espaces autour des cours d'eau (Bruchgraben et Seitertgraben), les zones humides et les zones de vergers ;
- Garantir le bon fonctionnement écologique de la trame verte et bleue ;
- Préserver les espaces et éléments paysagers remarquables tels que vergers structurants et qualitatifs, boisements isolés, prairies et espaces ouverts de fond de vallons ;
- Protéger et valoriser les zones de jardins à l'arrière du bâti du centre ancien tout en permettant le comblement des dents creuses en continuité de la structure urbaine historique ;
- Maintenir les qualités paysagères des zones au Sud de la rue du li au lieudit Seitert : espace agricole diversifié sur un relief ondulé offrant une perception qualitative de la silhouette villageoise de Metzeresche ;
- Préserver les cœurs d'îlots verts sur l'ensemble du périmètre ;
- Protéger les espaces boisés, notamment aux abords du lotissement Bellevue, garant de son intégration paysagère depuis le Sud de la commune ;

L'AGRICULTURE

- Maintenir l'activité agricole sur le territoire en périphérie de la zone urbanisée ;
- Préserver les terres agricoles en maîtrisant l'étalement urbain.
- Anticiper les évolutions/transformations potentielles des structures agricoles.
- Assurer les capacités de développement des exploitations agricoles installées sur le territoire.

L'EAU ET LES ZONES HUMIDES

- Prendre en compte et protéger le cheminement de l'eau et les zones humides tant permanentes que temporaires ;
- Préserver et mettre en valeur les cours d'eau (Bruchgraben et Seitertgraben) dans la zone urbaine ;

Maîtriser



LA DEMOGRAPHIE

- Gérer la croissance démographique de la commune en poursuivant le rythme de croissance moyen de la commune depuis 1968 ;
- Pérenniser les équipements scolaires par des apports réguliers d'effectifs, grâce à des programmes urbains adaptés aux jeunes ménages. Adapter le rythme d'urbanisation avec les capacités des équipements scolaires ;
- Assurer le parcours résidentiel des habitants en diversifiant le parc de logement dans les projets de quartiers futurs et dans la requalification du bâti ancien ;
- Développer des opérations d'habitat permettant de répondre spécifiquement à des besoins communaux ciblés :
 - attirer de jeunes ménages, par le développement d'opérations d'habitat abordables et de tailles adaptées ;
 - créer les conditions de développement d'habitat sénior pour permettre le maintien dans la commune de personnes âgées autonomes souhaitant libérer un habitat ne leur étant plus adapté ;



- Créer les conditions de développement d'habitat groupé intergénérationnel ou favoriser la proximité entre les générations au sein d'un même quartier ;
- Encourager le développement d'opérations immobilières en montage participatif ou co-opéré ;
- Maîtriser les projets urbains d'ensemble et leur développement progressif étalé dans le temps ;

LE FONCIER ET LE BATI

- Permettre les évolutions du bâti sans porter atteinte aux spécificités architecturales et aux formes urbaines existantes ;
- Permettre la densification des espaces construits du cœur de village mais en limiter la profondeur afin de préserver des cœurs d'ilots de jardins et maintenir le chemin de l'eau ;
- Valoriser le potentiel foncier en cœur villageois, rue du Moulin et route de Rurange pour compléter la structure de front bâti et optimiser les infrastructures existantes ;
- Valoriser le foncier communal en vocation d'habitat, tout en maîtrisant la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale ;
- Définir les objectifs de programmation, de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale pour les projets urbains sur foncier privé ;
- Permettre la requalification du bâti vétuste inexploité ;

LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

- Privilégier les opérations de densification dans l'espace bâti à proximité du noyau villageois tout en préservant des espaces végétalisés ;
- Inciter les propriétaires à des démarches de densification douce (de type BIMBY) dans les secteurs identifiés (quartier Bellevue) ;
- Limiter la consommation d'espaces agricoles à 6 hectares ;
- S'engager dans une politique d'économie foncière grâce à des formes urbaines plus compactes ;

LA QUALITE DE L'HABITAT

- Cadrer et règlementer les secteurs de bâti ancien à des fins de réhabilitation et/ou densification, dans le respect des volumes et des formes traditionnelles ;
- Permettre la densification douce des secteurs de lotissements actuels ;
- Cadrer la sobriété et la qualité architecturale des constructions au sein des nouveaux quartiers ;

L'ECONOMIE LOCALE

- Pérenniser les activités économiques présentes sur le territoire et leur assurer des possibilités de développement ;
- Inscrire le développement économique pour l'installation de nouvelles activités dans une stratégie intercommunale ;

Aménager et développer



LE CENTRE VILLAGEOIS DE METZERESCHE

- Aménager l'espace public des rues du Moulin et des Tulipes (traitement qualitatif des usoirs et enfouissement des réseaux secs) ;
- Développer en cœur de village un programme bâti de mixité générationnelle et d'accueil d'activités ;

DES NOUVEAUX QUARTIERS DE QUALITE

- Permettre le développement de quartiers à vocation d'habitat, tout en maîtrisant la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale et leur développement progressif étalé dans le temps ;

LA QUALITE DU PAYSAGE DE FRANGE URBAINE

- Permettre le développement d'une ceinture verte en périphérie des nouveaux quartiers ;

LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS ET PRIVES

- Maintenir le niveau d'équipement sur le territoire communal ;
- Construire une salle polyvalente à proximité immédiate du centre bourg (rue de Kedange), pour créer un lieu fédérateur profitable à tous et accueillir les activités de loisirs des Metzereschois ;
- Développer un service de proximité pour l'accueil péri et post scolaire ;
- Aménager un local permettant un maintien des activités paramédicales sur la commune ;
- Accompagner le développement des connexions à haut débit dans le cadre du projet régional ;
- Déployer les réseaux d'énergie existant dans les nouvelles opérations ;

LES VOIRIES COMMUNALES ET LA SECURITE ROUTIERE

- Structurer et gérer de manière qualitative et sécuritaire les entrées de village ;
- Sécuriser les abords des structures scolaires, périscolaires et de la future salle polyvalente ;

LES MOBILITES ALTERNATIVES

- Développer des chemins courts de jonction piétonne entre les quartiers, notamment vers le noyau villageois et les équipements dans les zones urbaines existantes et à venir ;
- Développer des itinéraires courts entre les lotissements Bellevue et Saint-Etienne avec le centre de Metzeresche ;
- Aménager des itinéraires cyclables et piétonniers (voies vertes) permettant une liaison intercommunale sécurisée, notamment vers Kédange-sur-Canner et Metzervisse, Luttange, pôles urbains voisins disposant d'équipements et de services ;

LE STATIONNEMENT PUBLIC

- Aménager qualitativement les usoirs vétustes et gérer de manière optimale les places de stationnement ;
- Aménager des parkings paysagers aux abords des nouveaux équipements publics.